



L'homologation par la ITF des systèmes de formation d'entraîneurs des Fédérations Nationales.

Miguel Crespo et Merlin van de Braam.

Fédération Internationale de Tennis.

RÉSUMÉ

Cet article présente l'un des projets clés du programme de formation des entraîneurs de la ITF : l'homologation par la ITF des systèmes de formation d'entraîneurs des Fédérations Nationales (FNs). L'objectif de ce projet est de s'assurer que toutes les FN fonctionnent selon les standards requis au sein de leurs systèmes de formation d'entraîneurs, de manière à être homologuées par la ITF. Les directives générales liées au processus d'homologation ainsi que les caractéristiques spécifiques de chaque critère sont résumées et explicitées.

Mots clés: Homologation, Formation d'entraîneurs, Compétences.

Article reçu: 1 Juin 2011.

Article accepté: 2 Juillet 2011.

Auteur correspondant: Miguel Crespo, Fédération Internationale de Tennis.

Email:

Merlin.VandeBraam@itftennis.com

INTRODUCTION

Le label ITF des systèmes de formation d'entraîneurs des Fédérations Nationales homologue et certifie les systèmes de formation pour entraîneurs mis en place par les différentes fédérations nationales de tennis. Ce label se base sur des critères spécifiques et des standards minimums concernant les formations d'entraîneurs, conformément aux décisions prises par la Commission des Entraîneurs de la ITF (ITF, 2007)

La vocation finale de cette initiative est d'évaluer et d'homologuer de manière globale les pays selon un système à trois niveaux : Or, Argent et Bronze. Les pays autonomes en ce qui concerne les critères de base (équivalents au module ITF Niveau 1) seront récompensés par le label Niveau 1/Bronze. Les pays dont les critères sont équivalents au module ITF Niveau 2 seront récompensés par le label Niveau 2/ Argent. Les nations qui font preuve des niveaux les plus élevés en matière de formation pour entraîneurs, de développement des joueurs, d'administration et de science du sport seront récompensées par le label le plus élevé : Niveau 3/Or. L'objectif global de cette initiative d'homologation de la formation d'entraîneurs est de s'assurer que les formations mises en place au sein de nos nations membres soient conformes aux standards minimums nécessaires à la préservation et au développement de notre sport et permettent de motiver et d'aider les nations à devenir autonomes en matière de formation.

CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UN SYSTÈME DE FORMATION POUR ENTRAÎNEURS

Les systèmes de formation pour entraîneurs (mis en place par les FN) comprennent différentes composantes liées à différents niveaux. Chaque niveau permet aux entraîneurs de progresser en proposant la meilleure formation possible au vu des besoins éducationnels contemporains.

La Commission des Entraîneurs de la ITF a déterminé les critères d'homologation suivants.

1. Posséder et gérer un Département de Formation pour Entraîneurs au sein de la structure de la FN et être doté d'une Commission des Sciences du Sport liée à l'entraînement. Le rôle d'un Département de Formation pour Entraîneurs au sein de la structure de la FN constitue une part fondamentale du système de formation pour entraîneurs préconisé par la ITF. Ce Département doit être clairement positionné et visible au sein de la structure globale de la FN. L'existence d'un groupe d'experts en entraînement, en formation d'entraîneurs et en science du sport qui donne son avis en matière de formation pour entraîneurs est d'une grande importance pour la création de ressources et de formations de haute qualité.

2. Avoir un Directeur de la Formation pour Entraîneurs ainsi qu'une équipe formée de manière régulière comprenant des formateurs spécialistes de la science du sport. La FN doit

posséder un staff technique et administratif qualifié et doit être dotée de programmes d'entraînement destinés aux personnes responsables de transmettre, d'évaluer et de s'assurer des compétences des entraîneurs (formateurs et évaluateurs).

3. Avoir une structure/un programme de formation pour entraîneurs basé sur les compétences. La FN doit attribuer des qualifications qui remplissent une fonction de récompense et doit être responsable de la qualité de la qualification à long terme. La structure et le format des formations doivent faire preuve de variété dans la forme, toutefois il existe des principes d'entraînement solides sur lesquels baser les objectifs, le contenu et l'évaluation des structures FE qui permettent de rendre plus efficaces les formations pour entraîneurs. Le système FE doit afficher l'intégralité des détails du système : nombre de modules, charge de la formation, format, programme, options d'apprentissage, conditions d'admission, procédures d'évaluation, nombre de candidats, nombre de formateurs, qualifications attribuées, certification, contrôle de la qualité etc.



Formats de formation :

a) Structure de la formation : Intensive : la formation se déroule sur un certain nombre de jours ou de semaines (e.g. 10 jours d'affilée). Distribuée : La formation se déroule sur une période de temps (semaines, mois) comprenant des pauses. Le format distribué est préconisé car il permet de mieux assimiler les informations délivrées au cours de la formation.

b) Horaires de la formation : Les recommandations de la ITF sont les suivantes : pas plus de 2 heures consécutives sur le court sans pause. Pas plus d'1 heure en salle sans pause. Pas plus de 5-6 jours pleins de formation consécutifs (8h/jour) sans jour de repos. Enfin, il est recommandé de ne pas dépasser 7-8 heures de formation par jour.

c) Transmission du contenu de formation : Unitaire : Le contenu de la formation est délivré par les mêmes tuteurs/ par la même organisation (e.g. la Fédération). Combinée : Le contenu de la formation est délivré par différents tuteurs/ organisations (e.g. les connaissances spécifiques au tennis

peuvent être délivrées par les formateurs de la Fédération tandis que les connaissances plus générales liées à la science du sport peuvent être délivrées par des enseignants universitaires etc.) La ITF recommande le format combiné puisqu'il permet aux candidats d'entrer en contact avec davantage de formateurs dotés de compétences dans différents domaines de la science du sport. Il est également très recommandé de nommer un formateur en chef ou un coordinateur de formation.

Formats de transmission de connaissance

a) Au contact du formateur : La formation est délivrée à 100 % au travers du formateur

b) Combiné : La formation comprend diverses options d'apprentissage en dehors du formateur. Celles-ci comprennent : Etudes d'avant formation : Peuvent être réalisées au travers de modules d'apprentissage à distance (e-learning), de mentorat ou d'autres procédés. Etudes/ exercices durant la formation : peuvent s'effectuer au travers de stages, de devoirs, etc. Etudes/exercices d'après formation : peuvent s'effectuer en utilisant les mêmes procédés que ci-dessus.

La ITF recommande le format combiné puisqu'il permet aux candidats d'effectuer une variété de tâches avant, durant et après la formation leur permettant d'assimiler les compétences de manière plus efficace.

Le ratio terrain/salle : la ITF recommande un ratio terrain/salle de 60:40. Cette recommandation est valable pour toutes les formations afin d'assurer la prédominance de la composante pratique de la formation. Un ratio de 50:50 est considéré comme le ratio minimum pour le contenu sur le terrain.

Utilisation d'élèves lors de la formation : La ITF recommande d'utiliser des élèves d'un niveau approprié pour chaque formation de manière systématique afin de s'assurer que les candidats s'entraînent et soient évalués dans des conditions valides. Il est également possible pour les candidats d'amener leurs propres joueurs lors de la formation et de l'examen.

Charge de la formation : Pour les formations, la ITF recommande les charges de travail suivantes comme directives de base : Entraîneur de joueurs débutants : un minimum de 80-100 heures au contact du formateur (environ 60 sur le terrain et 40 en salle). Entraîneur de joueurs intermédiaires : un minimum de 80-100 heures au contact du formateur (environ 60 sur le terrain et 40 en salle). Entraîneur de joueurs confirmés : un minimum de 80-100 heures au contact du formateur (environ 60 sur le terrain et 40 en salle).

La ITF recommande un nombre d'heures similaire pour les différentes formations. Un enseignement de haute qualité est

essentiel à chaque niveau ; ainsi, les formations associées à chaque niveau doivent comprendre la même charge de travail.

4. Disposer d'un calendrier/programme et mettre en place de manière régulière des séries d'activités, formations, séminaires, workshops, conférences, etc., pour les entraîneurs et autres professionnels du tennis au sein du pays. Cela permet de suivre l'activité en cours du système FE et constitue un indicateur clair de la qualité du système de formation pour entraîneurs de la FN par rapport aux directives de la ITF.

5. Disposer d'un programme de licenciation des entraîneurs dotant les entraîneurs licenciés d'une licence professionnelle annuelle (carte d'entraîneur) permettant d'enseigner le tennis dans leur pays. L'existence d'un programme/système de licenciation rendant obligatoire pour les entraîneurs de posséder une License d'entraînement valide et officielle constitue une partie fondamentale du système de formation pour les entraîneurs préconisé par la ITF. Les entraîneurs licenciés peuvent être dotés d'une licence professionnelle annuelle (carte d'entraîneur) leur donnant le droit d'enseigner le tennis dans leur pays et d'avoir accès à la formation continue. Cette licence peut offrir, entre autres, les avantages suivants : possibilité d'entraîner, assurance médicale, assurance générale, assistance légale, contrats pour les vêtements et les raquettes, remises sur le matériel d'entraînement et autres avantages.

La procédure de renouvellement de la licence donne lieu aux critères suivants :

- 1) Preuve de l'activité d'entraînement : l'entraîneur doit prouver qu'il est en activité
- 2) Paiement du prix de la licence d'entraîneur
- 3) Participation au Programme de Développement Professionnel (PDP): L'entraîneur a besoin de prendre part à un certain nombre d'activités de formation continue (e.g. cours de rappel, conférences, tournois, workshops, etc.) au cours d'une période donnée (e.g. 2 ans) afin de pouvoir renouveler sa licence.

6. Créer ou utiliser une gamme de ressources destinées à la formation pour entraîneurs (livres, vidéos, DVDs, internet, etc. dans la langue du pays). Des ressources d'apprentissage techniques et génériques doivent être mises à la disposition des candidats durant la formation. Ces ressources ne doivent pas être nécessairement produites par la FN, mais celle-ci doit s'assurer que suffisamment de ressources soient disponibles. Ces ressources doivent également inclure les documents créés par la FN tels que des manuels, des guides d'apprentissage, des supports de formation pour les candidats et des directives d'évaluation pour les formateurs.

Les ressources d'apprentissage pour chaque unité peuvent inclure des manuels d'entraînement spécifiques au tennis, des ouvrages de science du sport, des petits manuels, des programmes annuels ou saisonniers, des sites web sur la technique et des outils d'apprentissage online. D'autres ressources du système FE peuvent inclure des brochures, des documents de marketing, etc.



7. Avoir un Programme de Formation Continue Professionnelle. Un programme de formation continue et de réaccréditation doit être accessible pour les entraîneurs afin de maintenir leur statut d'entraîneurs de tennis à leurs niveaux respectifs.

8. Autres caractéristiques importantes du système. Le Département FE peut ne pas être limité à la formation d'entraîneurs.

Son rôle peut recouvrir d'autres activités. Le système FE doit être en conformité avec les normes nationales en matière de procédures de management financier, de systèmes de couverture d'assurance (assurance responsabilité civile et professionnelle), de Codes de Conduite, de politique anti-dopage et anti-discrimination, d'égalité des chances à l'emploi, de diffamation à caractère racial, de discrimination liée à l'handicap, de copyright, de vie privée, de travail avec les enfants, de harcèlement/de mauvais traitements/de victimisation au travail, de santé et de sécurité au travail. Le système FE doit également se montrer conforme aux normes NOC et IOC qui incluent les Codes de Conduite, la politique anti-dopage, etc. Enfin, le système FE doit être conforme aux normes ITF en matière de tarifs, de Code de Conduite, de politique anti-dopage, etc.

Le système FE de la FN peut déléguer les formations à d'autres organisations (organismes de formation, centres agréés ou agences de prestation). Cela est possible uniquement dans la mesure où il est clairement établi que la FN se pose comme garante de la qualité des formations en question. Les FNs doivent s'assurer que le programme et/ou le diplôme soient

délivrés selon des critères appropriés. Celles-ci doivent s'assurer que les candidats se voient délivrer le programme de formation et l'examen adéquat en ayant les meilleures chances de réussite, dans le ressort de leurs capacités.

DIRECTIVES

La ITF a créé un document qui décrit en détail les directives requises par les Fédérations Nationales (FNs) afin d'obtenir l'homologation ITF (ITF, 2008).

Il est important que les FN concernées fournissent des preuves valides, contemporaines, fiables et avérées vis à vis de chacun des critères définis dans les directives. Les directives comportent des outils d'évaluation spécifiques destinés aux évaluateurs de la ITF, leur permettant de prendre des décisions appropriées en ce qui concerne la viabilité ou la non viabilité des FN postulantes. Ces outils d'évaluation sont clairement définis au sein du document, ce qui permet aux postulants de réaliser une auto-évaluation avant de soumettre leur candidature. Un évaluateur de la ITF se rend ensuite dans le pays concerné pour effectuer une évaluation.

SITUATION DU PROJET

Ce projet a démarré en 2009 à l'initiative de deux pays, l'Espagne et L'Australie, possédant déjà un système FE reconnu par la ITF. Les fédérations des pays suivants ont accepté de participer au programme en 2011 : Canada, Grande Bretagne, Pays-Bas, Suède, Belgique, Italie, Allemagne, France, et Autriche.

L'objectif est que les 10 nations mentionnées ci-dessus soient homologuées à la fin de l'année 2011 et que la ITF poursuive ce projet avec un nouveau groupe de pays (environ 20) en 2012. Ainsi, l'homologation ITF sera ouverte à tous les pays disposant d'une marge de manœuvre pour se conformer aux

formations Bronze (autonomes au niveau 1) et Argent (autonomes au niveau 2) à partir de 2013.

RÉFÉRENCES

- ITF (2007). Actas de la reunión de la Comisión de Entrenadores de la ITF. Documento no publicado.
- ITF (2008). Pautas para el Reconocimiento de los Sistemas de Formación de Entrenadores de las Asociaciones Nacionales. ITF Ltd, Londres.

SÉLECTION DE CONTENU DU SITE ITF TENNIS ICOACH (CLIQUEZ)



Droits d'auteur (c) 2011 Miguel Crespo et Merlin van de Braam.



Ce texte est protégé par une licence [Creative Commons 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

Vous êtes autorisé à Partager – copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats – et Adapter le document – remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation, y compris commerciale, tant qu'il remplit la condition de:

Attribution: Vous devez créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.

[Résumé de la licence](#) - [Texte intégral de la licence](#)